

# 8 MARS 2019

## JOURNÉE DE LUTTE DES DROITS DES FEMMES



## Les femmes retraitées ont toutes les raisons de se mobiliser !

➔ **15h40,  
Pourquoi ?**

C'est l'heure à  
laquelle, chaque  
jour, les femmes

ne sont plus rémunérées sur la base d'une journée de travail standard (9h00/12h30 - 13h30/17h00), puisque les femmes salariées sont toujours payées 26 % de moins que les hommes en moyenne.

**LES PENSIONS DES FEMMES SONT EN MOYENNE INFÉRIEURES DE PLUS DE 39 % À CELLES DES HOMMES.** Les raisons de cet écart de pension entre les femmes et les hommes sont multiples :

➔ une plus faible participation au marché du travail pour les plus âgé.e.s des retraité.e.s,

➔ des emplois à temps partiels

➔ des carrières plus fréquemment

interrompues : ce sont les femmes qui, en grande majorité, s'occupent des charges familiales (enfants, personnes âgées, handicapé.e.s)

➔ des niveaux de rémunération plus faibles que ceux des hommes, aussi bien dans le public que dans le privé : l'écart est moindre en début de carrière et a tendance à s'accroître à mesure que l'on progresse dans l'échelle des salaires et au cours de la carrière. Le statut de la Fonction Publique n'est pas une

barrière aux inégalités : progression de carrière plus lente pour gravir les échelons, gel de note pour certaines l'année de la maternité, qui était une pratique presque systématique pour les retraitées actuelles, elles touchent moins de primes, elles font moins d'heures supplémentaires...

➔ **La non-reconnaissance salariale des métiers à prédominance féminine dans nos secteurs de la Santé et de l'Action Sociale.** Dans les hôpitaux, par exemple, les ASH, en grande majorité des femmes, touchent des salaires de misère... Et il en est de même pour le secteur privé, voire pire.

Dans nos EHPAD en lutte, c'est près de 90 % de femmes qui travaillent avec des salaires bas et des conditions de travail très détériorées, des emplois non-statutaires, du temps partiel imposé.

➔ **Pour une retraite décente il faut commencer par avoir des salaires décents !**



Les récentes réformes des retraites, très régressives ont particulièrement touché les femmes : allongement de la durée de cotisations, report de l'âge de départ pour le taux plein, mise en place de la décote, calcul sur les 25 meilleures années au lieu des 10 meilleures, remise en cause de droits familiaux...

La pension de réversion est dans le « viseur du gouvernement » alors qu'elle permet aux femmes d'améliorer leur retraite.

➔ **La réforme de retraite préparée par le président Macron pour un régime universel à points dépendra beaucoup plus des cotisations versées.**

Les femmes qui ont des bas salaires et des carrières interrompues risquent de voir leur pension diminuer encore plus que celles des hommes. Pourtant le Président de la République a déclaré « grande cause nationale l'égalité entre les femmes et les hommes ». Il se moque de nous !!!



L'égalité réelle aussi bien pour les salariées que les retraitées doit être une réalité et rapidement. Si l'égalité salariale était effective, ce serait davantage de cotisations sociales pour la sécurité sociale : **20 milliards de plus !**

➔ **Nous devons relever le défi et mener la lutte pour que les femmes puissent bénéficier d'un salaire décent et d'une retraite pleine et entière.**

➔ **INFORMONS LES SALARIÉ.E.S DES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR ASSURER UNE RETRAITE DÉCENTE À TOUTES ET À TOUS :**

- **Droit à la retraite pour toutes et tous dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement,**
- **Montant de la retraite à 75% du salaire avec aucune pension inférieure au SMIC avec calcul sur les 10 meilleures années,**
- **Suppression de la décote,**
- **Pension de réversion à 75% du montant de la pension du conjoint décédé,**
- **Rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat,**
- **Prise en charge de l'aide à l'autonomie par la Sécurité Sociale,**
- **Départ anticipé pour les métiers pénibles en horaires postés, de nuit...**
- **Amélioration des droits familiaux.**

**Participons nombreux et nombreuses aux mobilisations du 8 mars dans les territoires :**

**<https://8mars15h40.fr>**



**Bulletin de contact et de syndicalisation**  
Je souhaite **prendre contact et/ou adhérer à la CGT.**

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 E-mail : .....

